



La biodiversité sur l'exploitation agricole

Chapitre 3: planifier les mesures en faveur de la biodiversité

Edition 2019

Référence: manuel «La biodiversité sur l'exploitation agricole – Guide pratique», chapitre 3, pages 35-47

Planifier la biodiversité – pourquoi?

- Une amélioration écologique optimale demande des compétences spécifiques.
- Les mesures doivent être utiles autant sur le point écologique qu'économique.
- La promotion de la biodiversité doit être ajustée à la production.
- Les conséquences économiques des mesures doivent être prises en compte.



Planifier la biodiversité: avec ou sans conseil?

- Avec l'aide d'un conseiller / d'une conseillère (p.ex. du service cantonal, d'un bureau privé, ou d'une organisation de label)
- Dans le cadre d'un réseau écologique
- Soi-même



Les offres de conseil en promotion de la biodiversité

	Conseil global (version complète)	Conseil global (version courte)	Conseil dans un projet de réseau	Planification soi-même
Investissement agriculteur	1 jour	½ jour	env. 2 heures	2 à 3 jours
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • liste de mesures incl. plan d'exploitation, bilan de fumure et de fourrages • calcul des conséquences économiques • accompagnement lors de la réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • liste de mesures incl. plan d'exploitation • informations pour la réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • liste de mesures dans le cadre d'un projet de réseau • accompagnement lors de la réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • variables
Coûts	env. Fr. 2'000.-	env. Fr. 1'000.-	gratuit	gratuit
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • conseil détaillé • calcul des conséquences • accompagnement lors de la réalisation • investissement raisonnable 	<ul style="list-style-type: none"> • conseil global • investissement faible 	<ul style="list-style-type: none"> • gratuit • investissement faible 	<ul style="list-style-type: none"> • gratuit
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • coûts 	<ul style="list-style-type: none"> • coûts • pas de calcul des conséquences économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • seulement pour les SPB dans un réseau • pas spécifique à l'exploitation • pas de calcul des conséquences économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • investissement en temps élevé • connaissances requises

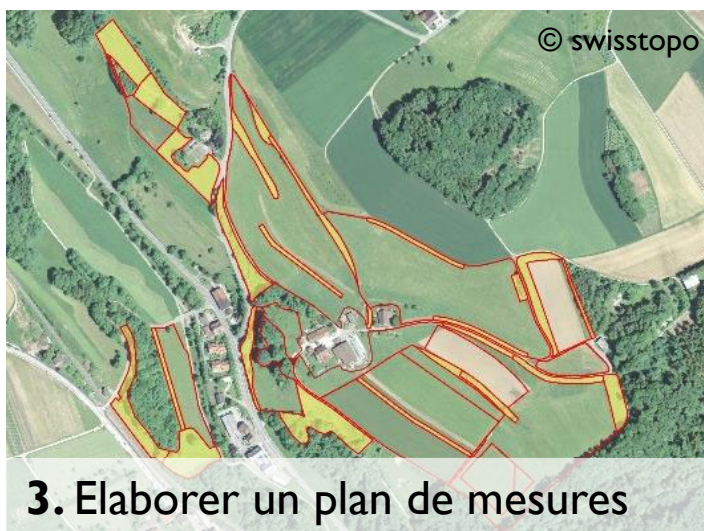
Planifier la biodiversité: les étapes



1. Analyser la situation actuelle



2. Définir les objectifs



3. Elaborer un plan de mesures



4. Evaluer les conséquences

I. Analyse de la situation actuelle (I)

Objectifs	Tâches	Critères, outils
Mise en réseau des mesures de promotion de la biodiversité de la région	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier la possibilité de participer à un projet de réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contacter le préposé aux cultures.
	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier la possible réalisation de mesures avec les exploitations voisines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre contact avec ses voisins.
Relever les habitats naturels ou semi-naturels sur la SAU	<ul style="list-style-type: none"> • Relever les zones de protection et les indiquer sur un plan. 	<ul style="list-style-type: none"> • Zones de protection des eaux souterraines, de la nature, des amphibiens, surfaces d'inventaires, etc. • Guichet cartographique cantonal.
	<ul style="list-style-type: none"> • Documenter les SPB sur un plan et faire une liste. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan max. 1 : 5'000.
	<ul style="list-style-type: none"> • Estimer les espèces cibles et indicatrices sur l'exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Cartes des espèces et outils d'aide au choix des espèces.</u>



I. Analyse de la situation actuelle (2)

Objectifs	Tâches	Critères, outils
Disposer des bases nécessaires pour évaluer le potentiel de promotion de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Relever les habitats proches de l'état naturel hors de la SAU. 	<ul style="list-style-type: none"> Guichet cartographique
	<ul style="list-style-type: none"> Estimer ses prestations en faveur de la biodiversité à l'aide du système de points. 	<ul style="list-style-type: none"> Aussi sur terres assolées et cultures spéciales <u>Système de points</u>
	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la marge dans le bilan de fumure (dans l'optique de la mise en place de nouvelles SPB). 	<ul style="list-style-type: none"> Bilan de fumure
	<ul style="list-style-type: none"> Chercher et mesurer des endroits appropriés pour de nouvelles mesures. 	<ul style="list-style-type: none"> Endroits mouillés, ensoleillés, sols superficiels, caillouteux, menacés d'érosion
	<ul style="list-style-type: none"> Evaluer le potentiel pour des mesures de promotion de la biodiversité dans les cultures. 	<ul style="list-style-type: none"> Ex. cultures extenso, semis de maïs en bandes fraisées (guide chap. 5)
	<ul style="list-style-type: none"> Estimer les autres avantages potentiels des mesures de promotion de la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de l'érosion, protection des eaux, régulation des ravageurs etc. (guide chap. 4 et 6)

Outils: le système de points

Quelle est la contribution de mon domaine pour la biodiversité?

- 2 versions: pour région de plaine (ZP, ZC) et de montagne (I à IV).
- Divisé en 8 parties: données de l'exploitation, utilisations, SPB et répartition spatiale, mesures en grandes cultures, herbages, mesures spéciales et protection des ressources.
- Le nombre de points est calculé automatiquement.
- Plus le nombre de points est élevé, plus il y a d'habitats pour la biodiversité sur le domaine.

Zone de plaine (incl. collines)		Points totaux:	3,0
 vogelwarte.ch		 Version 2010	
Promotion d'une agriculture durable (biodiversité et protection des ressources) sur les exploitations agricoles Questionnaire pour les exploitations de plaine (zone de plaine et des collines)			
champ jaune: à remplir; termes en italique: consultez les explications; en gras: les valeurs cibles			
A. Indications de l'exploitation			
1	Taille de l'exploitation		Nom, Prénom:
1.1	1,00 ha surface agricole utile (SAU), dont	% de la SAU :	
1.1.1	0,00 ha prairies permanentes (PP)	0%	Adresse:
1.1.2	0,00 ha terres ouvertes (TO)	0%	
1.1.3	0,00 ha prairies artificielles (PA)	0%	NP:
1.1.4	→ 0,00 ha terre assolée (TA) (total)	0%	Lieu:
1.1.5	1,00 ha autres surfaces (cultures spéciales, surfaces à litière, etc.)		
1.2	1,00 ha SAU en zone de plaine - des collines	100%	N° d'exploitation:
1.2.1	0,00 ha SAU en zone de montagne I - II	0%	N° IPS:
1.2.2	0,00 ha SAU en zone de montagne III - IV	0%	Tel.:
	Unité gros bétail		eMail:

[Lien vers le système de points](#)

Outils: outil de choix et cartes des espèces indicatrices

Quelles espèces peuvent être favorisées dans la région?

Cartes des espèces indicatrices



[Lien vers les cartes](#)

Outil de choix des espèces indicatrices

[Lien vers l'outil](#)

Outils: guichets cartographiques cantonaux

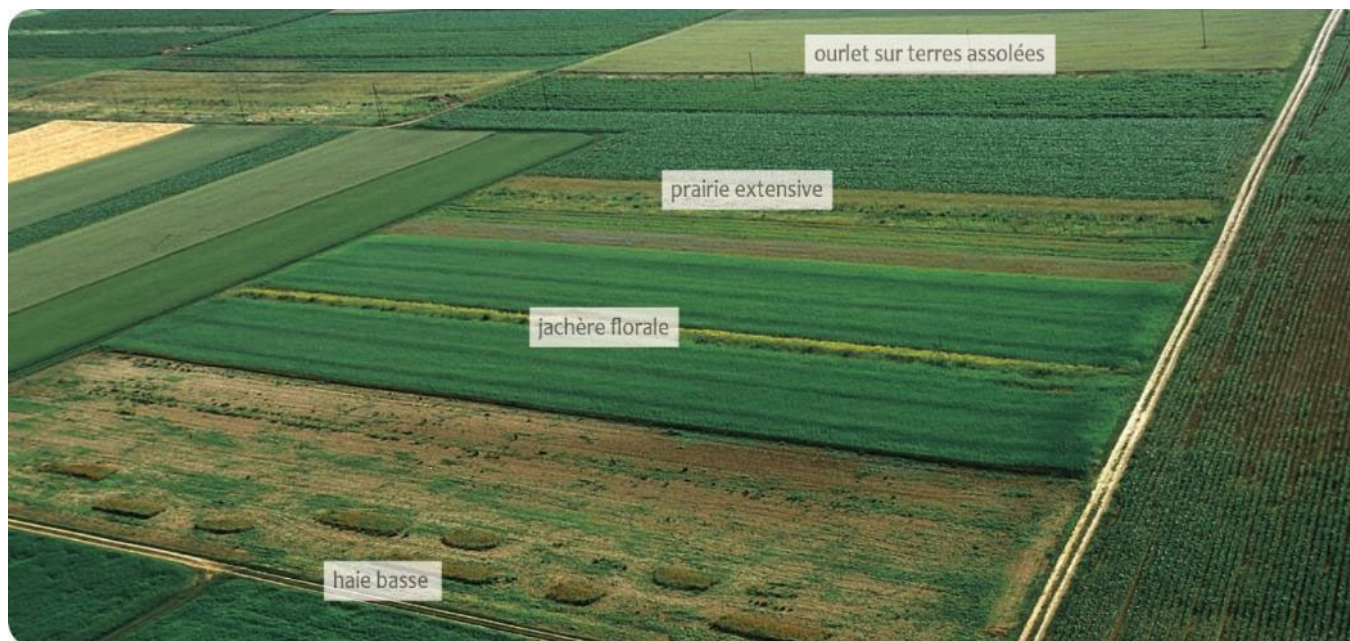
- Selon le canton avec les SPB, NFP et les zones de protection
- Permet de mesurer précisément des surfaces et des distances
- Les objets peuvent être dessinés sur le plan
- Les plans peuvent être imprimés



Source: Aargauisches Geografisches Informationssystem (AGIS)

2. Définir les objectifs

- Définir des mesures pour promouvoir les espèces indicatrices.
- Définir les types de SPB appropriés et leur qualité et les placer de façon judicieuse sur le domaine.
- Définir d'autres mesures dans les cultures et les zones limitrophes.



Exemples d'améliorations



- Planter de nouveaux arbres
- Prairie fauchée par étape
- Surfaces de sol ouvertes



- Améliorer la prairie extensive (semer avec un mélange du commerce ou de la fleur de foin)



- Jachère florale (min. 3 m large)
- Semis espacés dans les céréales pour l'alouette des champs et le lièvre brun



- Renoncer au conditionneur
- Planter une haie à la limite de la parcelle

2. Définir les objectifs: valeurs cibles idéales

Répartition spatiale des SPB

- Bonne répartition des diverses SPB adaptées au site sur tout le domaine avec une distance de max. 200 m entre elles
- Considérer les besoins des espèces cibles et indicatrices lors de la définition des objectifs

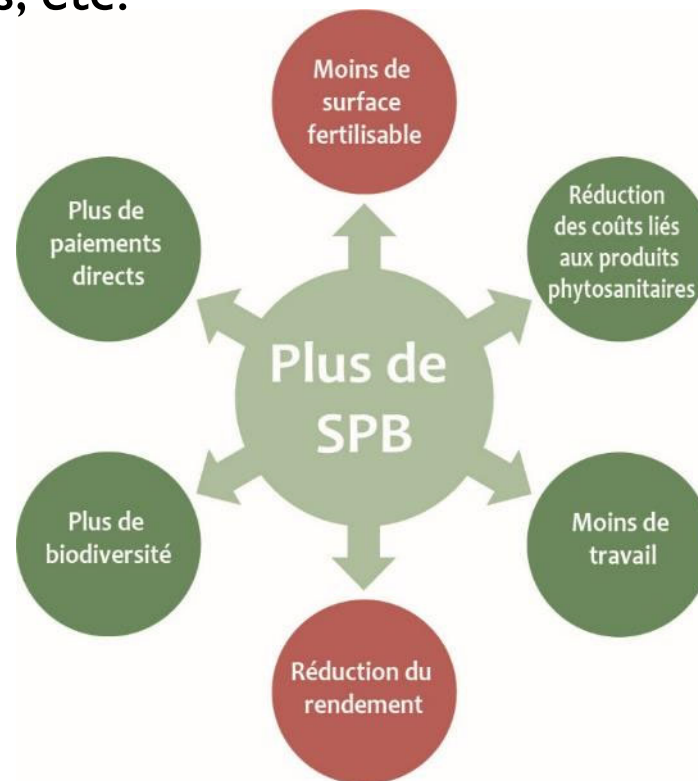
Répartition des SPB dans les différentes zones

- Une part équivalente de SPB dans toutes les zones

Valeurs cibles pour les surfaces de promotion de la biodiversité			
	Zone de plaine et colline	Zones de montagne I et II	Zones de montagne III et IV
SPB total	9–12 % de la SAU	12–20 % de la SAU	20–40 % de la SAU
SPB avec qualité II	min. 50 % des SPB	min. 50 % des SPB	min. 75 % des SPB
Jachères, ourlets, bandes fleuries pluriannuelles sur terres ouvertes	3 % de la SAU		

3. et 4. Planifier les mesures, évaluer les conséquences

- Fixer les délais pour chaque étape de réalisation des mesures.
- Calculer les effets sur le bilan de fumure, le bilan de fourrage, les paiements directs, etc.



Réaliser les mesures et évaluer leur efficacité

- Mettre en place et entretenir de façon professionnelle les SPB (vidéo).
- Annoncer les nouvelles SPB.
- Se renseigner sur la participation financière du réseau, du canton, de la commune ou d'une organisation de protection de la nature.
- Contrôler l'efficacité des mesures (p.ex. dans le cadre du réseau ou en collaboration avec une société de protection de la nature).

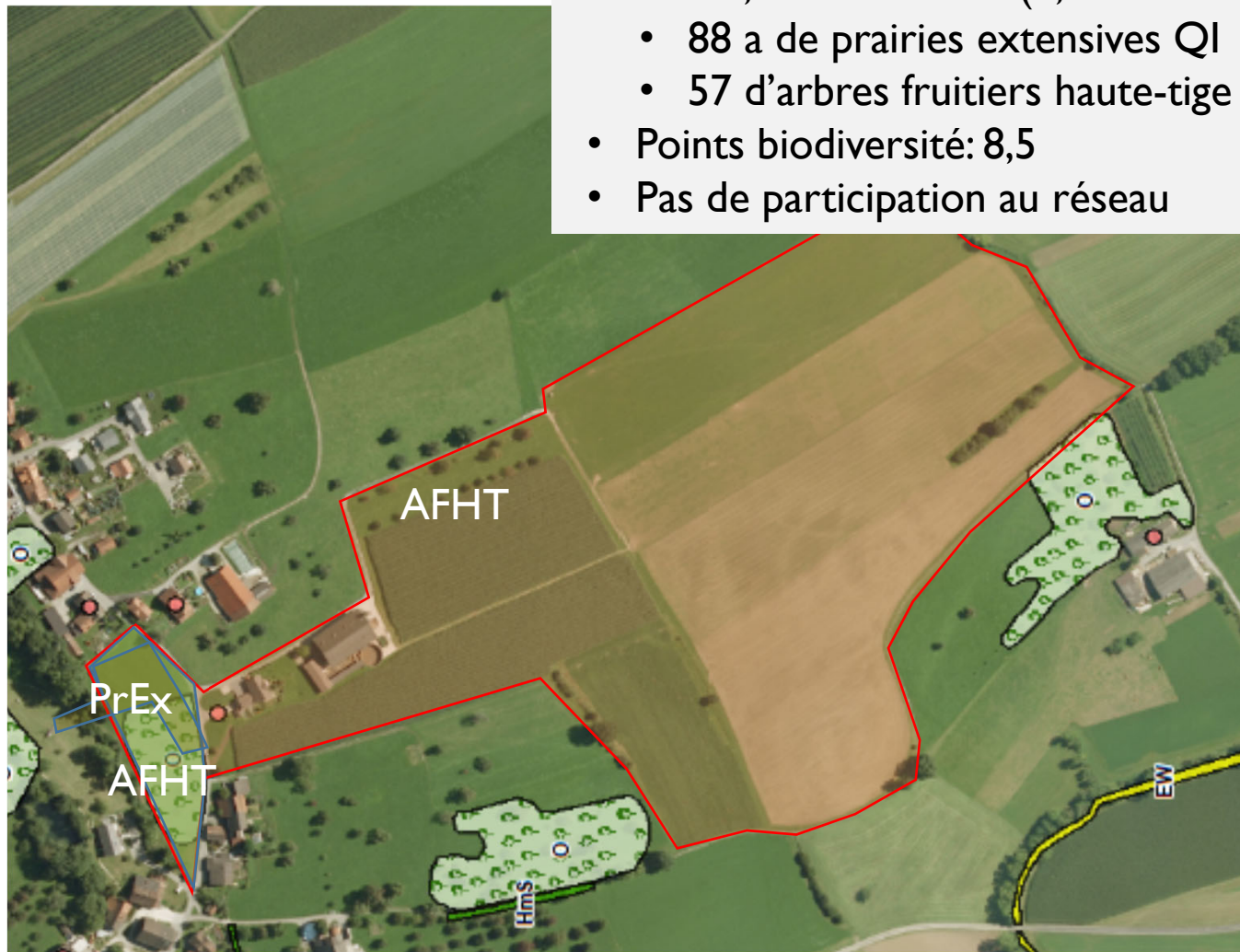


Exemple: exploitation mixte avec vaches laitières et grandes cultures

- 17,55 ha SAU en zone de plaine, dont:
 - 2,31 ha d'herbages permanents
 - 6,80 ha de terres ouvertes
 - 8,44 ha de prairies artificielles
- Bétail: 35 UGB de vaches laitières
- Mode de production: agriculture biologique
- Bilan de fumure: peu de marges
- Charge de travail élevée. Les deux époux travaillent à plein temps sur le domaine.

Exemple: situation actuelle

- SPB: 8,3 % de la SAU (1,4 % avec QII), dont
 - 88 a de prairies extensives QI
 - 57 d'arbres fruitiers haute-tige (25 avec QII)
- Points biodiversité: 8,5
- Pas de participation au réseau



© 2019 Geoinformation Kanton Luzern

Habitats présents

1. Prairies extensives en partie avec QII. 25 arbres fruitiers haute-tige et haie QII
2. 32 arbres fruitiers haute-tige
3. Puit de drainage
4. Ruisseau en partie avec berge boisée
5. Talus avec 2 chênes et ronces
6. Talus
7. Fossé avec buissons
8. Buissons



© 2019 Geoinformation Kanton Luzern

Exemples d'espèces indicatrices



Alouette des champs

- Grandes cultures extensives
- Paysage ouvert
- Végétation clairsemée



Fauvette des jardin

- Haies riches en espèces



Damier

- Prairies riches en espèces fauchées tard et par étapes



Caloptéryx éclatant

- Plans d'eau naturels



Lézard agile

- Petites structures



Grimpereaux des jardins

- Vieux vergers haute-tige avec cavités, herbages extensifs

Exemple d'espèce cible



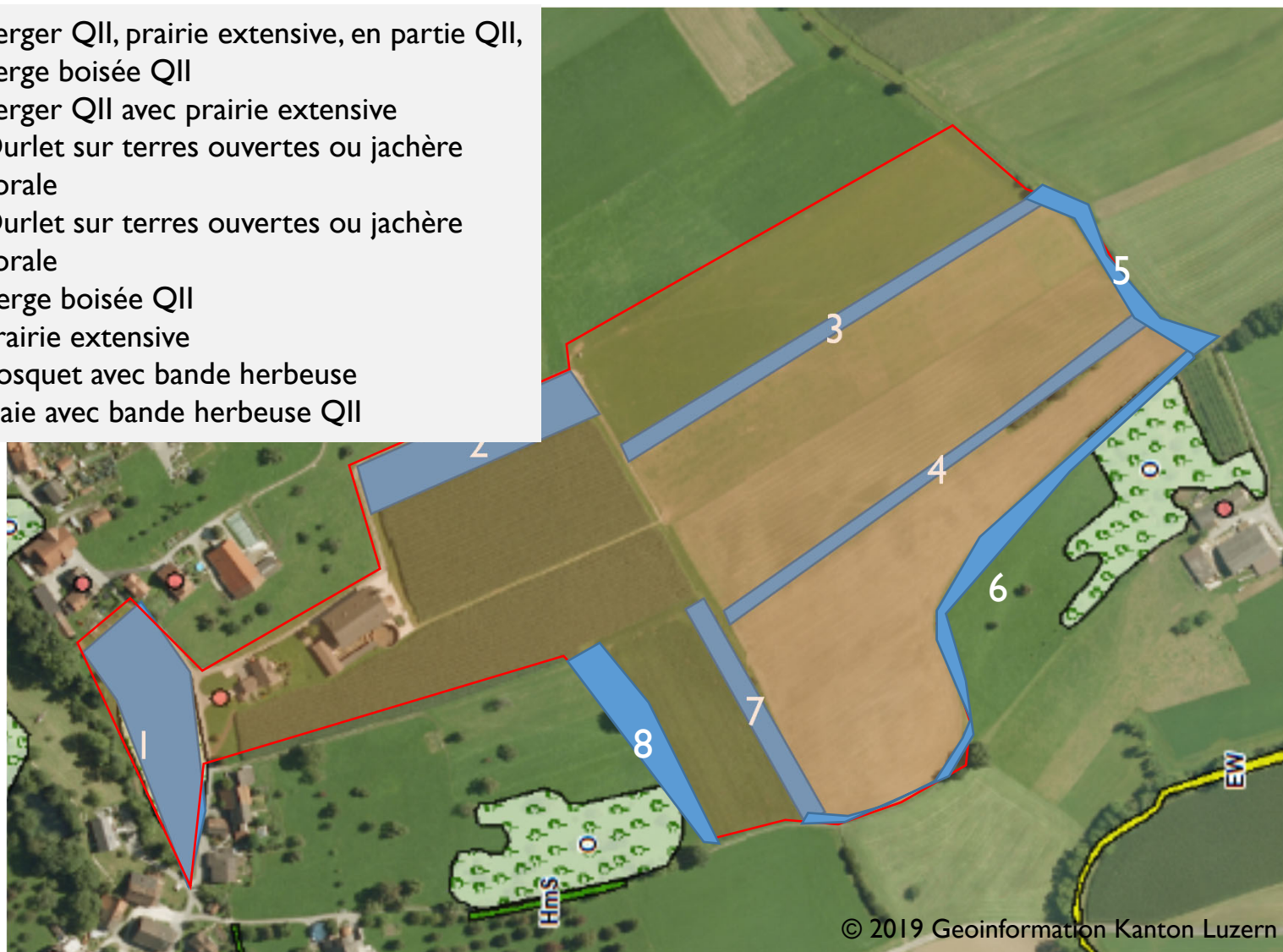
Couleuvre à collier

Mesures d'encouragement

- Petites structures (surtout tas de branches et de litière) pour la ponte des œufs.
- Aménager ou conserver des plan d'eaux calmes (surtout des étangs riches en végétation).
- Connecter les points d'eaux (p.ex. en installant des petits points d'eau ou en ouvrant des ruisseaux).
- Fauche par étape des prairies extensives et des roselières, et le long des cours d'eaux.
- Près des populations de couleuvres à collier, faucher avec ménagement (barre de coupe).

Objectifs

1. Verger QII, prairie extensive, en partie QII, berge boisée QII
2. Verger QII avec prairie extensive
3. Ourlet sur terres ouvertes ou jachère florale
4. Ourlet sur terres ouvertes ou jachère florale
5. Berge boisée QII
6. Prairie extensive
7. Bosquet avec bande herbeuse
8. Haie avec bande herbeuse QII



Description des nouvelles mesures

1. Rajeunir le verger, planter 10 nouveaux arbres. Conserver et entretenir les vieux arbres, arbres morts. Faucher la prairie par étapes. Entretenir régulièrement la berge boisée attenante et contrôler les plantes problématiques. Partie nord avec QII, 2 utilisations dès le 15 juillet.
2. Rajeunir le verger, planter 10 nouveaux arbres. Conserver et entretenir les arbres vieux, morts. Utiliser le pré comme prairie extensive et l'inscrire. Mettre en place des petites structures: tas de branches, de pierres, de bois, etc. Faucher la prairie par étape.
3. Mettre en place un ourlet sur terres assolées ou une jachère florale.
4. Mettre en place un ourlet sur terres assolées ou une jachère florale.
5. Planter des arbustes et les entretenir régulièrement. Faucher la bande herbeuse par étapes et dès juillet.
6. Inscrire le talus comme prairie extensive.
7. Planter un groupe de buissons avec bande herbeuse.
8. Planter une haie avec bande herbeuse.

Exemple I : résumé – comparaison avant - après

	Avant	Après
SPB QI dans la SAU	8,3 %	12,8 %
SPB QII dans la SAU	1,4 %	7,4 %
SPB en réseau	0 %	12,8 %
Points biodiversité	8,5	19,3

- ✓ Terres assolées réduites de 30 a.
- ✓ Surface amendable réduite de 95 a.
- ✓ Bilan de fumure reste équilibré.
- ✓ Paiements directs générés: Fr. 5660.- /an

Exercice: planification et amélioration d'une exploitation en faveur de la biodiversité

- Evaluer la situation actuelle à l'aide du système de points.
- Définir les espèces indicatrices et les mesures à l'aide de l'outil du choix des espèces indicatrices.
- Dessiner les objectifs sur le plan d'exploitation.
- Evaluer les conséquences.

Pour en savoir plus

[Guide pratique - La biodiversité sur l'exploitation agricole](#)

[Informations pour la planification](#)

[Outils pour l'évaluation de la biodiversité](#)

[Informations sur les espèces indicatrices](#)

Impressum

Editeurs:

Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), info.suisse@fibl.org, www.fibl.org

Station ornithologique Suisse Sempach, info@vogelwarte.ch, www.vogelwarte.ch

Auteurs: Véronique Chevillat (FiBL) Roman Graf (Station ornithologique), Dominik Hagist (Station ornithologique)

Collaboration: Lukas Pfiffner (FiBL), Simon Birrer (Station ornithologique), Markus Jenny (Station ornithologique)

Rédaction: Gilles Weidmann (FiBL)

Avec des graphiques de Brigitta Maurer (FiBL) et des illustrations de Simon Müller (www.soio.ch).

Les diapositives ont été réalisées avec le soutien financier de Bio Suisse, de l'Union Suisse des Paysans, de l'Office du paysage et de la nature du canton de Zurich, du Centre agricole Ebenrain du canton de Bâle-Campagne, de l'Office de l'environnement et de l'énergie du canton de Bâle-Ville, du Service de l'Agriculture et des Forêts du canton de Lucerne et du Service de l'Agriculture et Viticulture du Canton de Vaud.

Edition 2019

Le jeu de diapositives fait partie d'une vaste collection de diapositives basées sur les manuel «La biodiversité sur l'exploitation agricole: guide pratique" du FiBL et de la Station ornithologique. La collection de diapositives peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.agri-biodiv.ch. Le manuel peut être commandé en version imprimée à la boutique FiBL sur <https://shop.fibl.org> ou téléchargé gratuitement.

Copyright: Les photos ne peuvent être utilisées qu'à des fins de formation sur le thème de la biodiversité dans les exploitations agricoles. Tous droits réservés par les auteurs.